



PROCES VERBAL

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du 13 octobre 2022

Date de convocation : 03/10/2022
Date d'affichage : 03/10/2022

Conseillers en exercice : 11
Conseillers Présents : 8
Quorum : 6
Votants : 8

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre, à 16 H 30, le conseil d'administration du CCAS légalement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Président.

Etaient présents : MM Didier TORCHÉ, Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT, Michel GERVAIS, Yves BLIN, Janine ERHART, Gilles LEBRAY, Pierre OZANGE

Etaient excusés : Mme Martine CASSÉ, Marie-Claude CRUCHÉ, Roger BONTEMPS

Secrétaire de séance : Gilles LEBRAY

Ordre du jour :

- Vente de chênes, bois de la St Fiacre : devis pour achat
- Vente de têtes de chêne, bois de la St Fiacre : devis pour achat
- Indemnisation stockage bois sur parcelle de terre agricole
- Organisation du repas du 11 novembre
- Questions diverses

1- Délibérations

M le Président du CCAS informe les membres du conseil d'administration qu'il va évoquer globalement les 3 premiers points de l'ordre du jour et les soumettre ensuite à délibération.

Mandaté le 13 septembre écoulé par le conseil d'administration, M le Président a pris contact avec la Forestière Bois 28 implantée à Courville sur Eure. Son dirigeant s'est déplacé sur site à 3 reprises, une première fois pour découvrir le bois en présence de membres du CCAS, la deuxième pour évaluer seul les arbres à retenir, la troisième pour régler le problème du stockage.

Il a fourni un devis portant sur l'abattage de 158 chênes pour un montant global de 31 400 €, 300 stères de bois pour 3 000 €.

Il a également indiqué la nécessité d'espaces de stockage, 3 000 m² soit 200 m de long sur 15 m de large pendant 2 mois pour les grumes, 500 m² soit 100 m de long sur 5 m de large pour les stères.

M le Président indique avoir pris contact avec l'agriculteur, locataire du terrain adéquat, qui a refusé la mise à disposition avec indemnisation.

Un autre terrain de l'autre côté de la voie communale a été retenu comme solution de repli : la famille Bellanger a accepté sa mise à disposition à Forestière Bois 28 qui aura en charge l'indemnisation.

Cela entraîne des contraintes techniques (transport, engin de levage) qui réduisent le montant du devis à 28 500 € pour les chênes auxquels s'ajoutent toujours les 3 000 € pour les stères, le paiement est effectué dès la signature du devis.

M le Président signale que deux habitants de Cormes ont émis le souhait d'acheter des têtes de chêne : cela entraînerait la conclusion d'un contrat par exploitant, un traitement administratif et budgétaire par exploitant du fait de la comptabilité publique, une présence d'élus pour assurer le suivi. Cette gestion « morcelée » n'est pas par ailleurs compatible avec la concession de chasse.

Il précise également que le CCAS devra s'acquitter de la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire qui devrait avoisiner 150 € et qu'il a effectué une déclaration préalable auprès du service d'urbanisme.

Interventions :

- *Pierre OZANGE pour constater que cela fait un montant moyen de 200 € par chêne, qu'à titre privé il a vendu sur la base de 100 €, il y a 20 ans*
- *Pierre OZANGE pour savoir à qui seraient imputés les frais de remise en état de la voie communale s'il y avait des dégradations*
- *M le Président indiquant que cela relèverait de l'exploitant*

M le Président met au vote 2 délibérations sur le bois de St Fiacre, la troisième étant sans objet.

VENTE DE CHÊNES – BOIS DE LA SAINT FIACRE : devis pour achat

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- de **VENDRE** 158 chênes à la **société FORESTIERE BOIS 28** implantée à Courville sur Eure **pour la somme de 28 500 €**, selon le devis fourni par ladite société.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce règlement

VENTE DE TÊTES DE CHÊNE – BOIS DE LA SAINT FIACRE : devis pour achat

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- de **VENDRE** les têtes des chênes soit 300 stères de bois à la **société FORESTIERE BOIS 28** implantée à Courville sur Eure **pour la somme de 3 000 €**, selon le devis fourni par ladite société.
- d'**AUTORISER** Monsieur le Président à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce règlement

ORGANISATION REPAS 11 NOVEMBRE 2022

Monsieur Pierrick BERRIGUIOT, conseiller délégué aux finances et à la communication, mentionne que la distribution du courrier a été différée pour évoquer la situation sanitaire actuelle avec une reprise des cas de Covid,

Monsieur le Président rappelle que le public invité est par nature à classer dans les personnes fragiles et qu'il était logique de se poser la question sur le maintien du repas.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité des membres,

CONFIRME l'organisation du repas du 11 novembre

MODIFIE la date des inscriptions au 27 octobre 2022 pour alors se positionner en fonction de la situation sanitaire et du nombre des retours.

2- Questions diverses

- **Budget du CCAS** : Monsieur le Président mentionne qu'il va prendre contact d'une part avec une étude notariale pour examiner les obligations du legs du bois de St Fiacre au « Bureau de bienfaisance », d'autre part avec les Finances Publiques, la problématique étant celle de l'utilisation du bien de la vente délibérée lors de ce CA.
- L'ensemble des membres approuve cette démarche

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 30.

Le Président de séance,
Didier TORCHÉ



Le secrétaire de séance,
Gilles LEBRAY